

Conseil d'administration Séance du 13 avril 2018

Délibération modificative n°09-2018 Convention d'association de l'ésam Caen/Cherbourg avec Normandie université

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement supérieur et la recherche (loi ESR),
- Vu le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoyant que les comités techniques sont consultés pour avis sur les questions relatives à l'organisation des services et aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels,
- **Vu l'avis favorable du Comité technique du 20 mars 2018,**
- Vu le CGCT et notamment les articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le Conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum,

La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 imposait aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de se regrouper sur la base d'un projet partagé afin de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. La ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) appelée Normandie Université a ainsi été créée par le décret du 29 décembre 2014. Cinq établissements d'enseignement supérieur de Basse et Haute Normandie en sont membres fondateurs :

Université de Caen Basse-Normandie ;
Université de Rouen ;
Université du Havre ;
Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen ;
Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie.

L'ésam Caen/Cherbourg, dans le cadre de sa participation au Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche bas-normand, a été intégré le PRES Normandie. Avec l'ambition d'être un des trois acteurs culturels de l'enseignement supérieur à l'échelle de la Normandie, l'ésam Caen/Cherbourg est devenue un établissement associé à la ComUE Normandie Université. Elle a signé dans ce but une convention d'association (délibération n°36-2015).

La nouvelle étape du dispositif est d'associer la COMUE au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), organe représentatif des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel, au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Dans la mesure où les conventions d'association ont pour objet de prévoir les compétences partagées entre les établissements associés ainsi que les modalités d'organisation et d'exercice de ces compétences, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation impose que celles-ci soient soumises à l'avis des comités techniques des membres fondateurs et associés avant approbation par le conseil d'administration.

La convention d'association a reçu un avis favorable du Comité technique le 20 mars 2018.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve l'adhésion de l'ésam, en tant que membre associé au sein de la ComUE au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25
Présents : 9
Votants : 12
Vote : à l'unanimité des voix